

# Travailler ensemble pour protéger les enfants lors des conflits armés

**UN APPEL À L'ACTION**

## Que peut-on faire pour respecter, protéger et réaliser les droits des enfants affectés par les conflits armés ?

Des conflits armés et des guerres se déroulent dans le monde, faisant souffrir beaucoup d'enfants et de jeunes. Au cours des années 90, plus de 2 millions d'enfants sont morts des suites directes d'un conflit armé et on estime à 20 millions le nombre d'enfants obligés de fuir leurs foyers<sup>1</sup>.

A l'automne 2007, des dirigeants de gouvernements se réuniront au Siège des Nations Unies à New York pour proposer des recommandations et trouver des solutions au problème de la protection des enfants en temps de guerre. Ces dirigeants étudieront les progrès accomplis depuis 1996, lorsqu'un rapport – préparé par une femme du Mozambique appelée Graça Machel – avait présenté des recommandations originales sur ce qui pouvait et devait être fait.

On ne peut pas étudier la question des enfants et des conflits armés sans toi ! Tu peux t'assurer que les dirigeants des gouvernements et autres responsables connaissent tes opinions, tes pensées et tes idées. Comment ? En lisant ce bref rapport et en répondant aux questions qui l'accompagnent. Tes idées seront incorporées à un rapport qui sera un document capital au cours du débat à venir à l'ONU.

## Que faire ?

Lis les informations générales sur le problème ci-dessous, réponds aux questions et envoie-nous tes réponses avant le **8 juin 2007**. Tu peux nous les faire parvenir de deux façons :

- **En ligne** : remplis le questionnaire en ligne et clique sur « validez ».
- **Groupe de discussions** : imprime les questions, parle à des jeunes et renvoie les réponses à [voy@unicef.org/french](mailto:voy@unicef.org/french), en notant « Enfants et conflits armés » dans l'espace du sujet. Sers-toi du *Guide de l'animateur*, il t'aidera à animer un groupe de discussions. Nous sommes intéressés en particulier par des réponses de groupes de discussions émanant de [pays affectés par les conflits armés et les guerres](#).

**Merci de ta précieuse contribution !**



© UNICEF/HQ06-0553/Shehzad Noorani



Tous les mots en rouge figurent dans le **Glossaire**, où l'on trouvera des informations et explications sur les organisations, accords et expressions qui apparaissent dans le texte.

## INTRODUCTION

Il y a plusieurs conflits armés et guerres dans le monde aujourd'hui. Tu entends peut-être parler de l'Iraq ou du Darfour ou d'autres régions où se déroule un conflit. Quelquefois, les gens se battent pour de l'argent et des terres, ou à cause de leurs convictions politiques ou religieuses, ou encore à cause de la nourriture, de l'eau ou d'autres ressources naturelles. Quelles qu'en soient les raisons, ces conflits ont de terribles conséquences sur les personnes qui y sont impliquées, et en particulier les enfants et les jeunes.

« En période de guerre, la vie est très difficile. On n'a en tête que le moment où l'on va mourir. » – Sanel, 12 ans, un garçon de Bosnie-Herzégovine<sup>2</sup>

### Qu'y a-t-il dans ce rapport ?

Dans ce rapport, tu obtiendras des informations sur Graça Machel, ex-Experte de l'ONU sur la question des enfants et des conflits armés, et sur son étude de 1996 sur l'impact des conflits armés sur les enfants, un travail sans précédent. Le rapport de Mme Machel présentait une série de recommandations sur ce que l'on peut, et doit, faire pour protéger les enfants et les jeunes. Tu trouveras des informations sur certains des progrès accomplis depuis, ainsi que sur l'évolution des conflits, une évolution qui nous oblige à trouver de nouvelles idées et solutions pour venir en aide aux enfants.

### Comment les enfants sont-ils affectés par un conflit armé ?

Souvent incapables de se protéger dans les situations de conflit, les enfants paient un lourd tribut :

- Entre 8 000 et 10 000 enfants sont tués ou mutilés par des **mines terrestres** chaque année<sup>3</sup>.
- Au cours des années 90, plus de 2 millions d'enfants ont péri, résultat direct d'un conflit armé<sup>4</sup>.
- Plus de 250 000 **enfants soldats** sont impliqués dans des conflits dans le monde<sup>5</sup>.

Est considéré « enfant soldat » toute personne de moins de 18 ans associée à des forces armées ou des groupes armés. Cela ne comprend pas seulement les enfants qui portent des armes mais aussi les cuisiniers, les porteurs, les messagers et les filles recrutées à des fins sexuelles ou pour des mariages forcés.

### Existe-t-il des lois internationales qui protègent les enfants ?

Oui ! Le plus important document pour les enfants, c'est la **Convention relative aux droits de l'enfant**, qui est le socle sur lequel reposent les **droits humains** de tous les enfants. Cette Convention est un document international légal que presque tous les pays du monde ont **ratifié**, ce qui signifie qu'ils se sont engagés à respecter et faire respecter les droits énoncés dans la convention. Cela signifie également que tout le monde, y compris des citoyens comme toi, peuvent tenir le gouvernement d'un pays responsable des **violations des droits humains** d'un enfant.

En outre, la quatrième **Convention de Genève de 1949** spécifie que les guerres et les conflits ne doivent pas prendre en cible les civils, enfants compris, qui ne participent pas au conflit. La « **Convention sur les réfugiés** » de 1951 énonce les droits des **réfugiés** qui sont obligés de fuir leur pays lorsque la situation y devient trop dangereuse.

« Nous sommes partis du village quand les bombes ont commencé à tomber. Il y en a qui sont restés mais nous, on avait peur de se faire tuer. Les bombes étaient comme des tremblements de terre qui n'arrêtent pas. Vous passez des années à construire une maison et elle est réduite en cendres en quelques minutes. » – Aygun, 17 ans, Azerbaïdjan<sup>6</sup>

En 2002, il y avait 115 millions d'enfants qui n'étaient pas scolarisés, d'après les estimations. Et on a calculé que 43 millions de ces enfants vivent dans des États fragiles affectés par un conflit armé<sup>7</sup>.

### Comment les lois et conventions internationales peuvent-elles avoir des effets positifs sur la vie des enfants ?

C'est une bonne question, parce qu'il peut être effectivement difficile d'en voir les effets directs mais ces accords internationaux sont un outil très important pour améliorer la vie des enfants :

- Les gouvernements ont devant eux des principes clairs sur ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire, et sur ce qu'ils devraient faire pour respecter, protéger et réaliser les droits des enfants.
- Il est possible de poursuivre en justice les gens qui violent les droits des enfants.
- La **communauté internationale** et la société civile peuvent exercer des pressions sur les gouvernements et autres groupes qui bafouent les droits des enfants.
- Si tu connais tes droits, c'est plus facile de résister et de protester contre les actions qui les bafouent.

On estime que le nombre total de filles associées à des groupes armés pourrait être de 120 000<sup>8</sup>.

### Alors, que puis-je faire ? Puis-je influencer le processus politique ?

A l'automne 2007, un nouveau rapport sera soumis à l'**Assemblée générale des Nations Unies**. Ce rapport examinera ce qui s'est passé depuis 1996 et présentera de nouvelles questions et recommandations. Pour ce nouveau rapport, il est capital d'inclure la voix des enfants et des jeunes.

C'est là que tu intervies. Nous voulons diffuser tes idées, tes pensées et tes recommandations. En lisant ce rapport et en répondant aux questions, tu peux assurer que les divers responsables, à l'ONU et dans les gouvernements, entendront la voix des enfants et des jeunes et en tiendront compte dans leurs décisions !

# L'ÉTUDE MACHEL SUR L'IMPACT DES CONFLITS ARMÉS SUR LES ENFANTS (1996)

## Qui est Graça Machel ?

Graça Machel est née au Mozambique en 1946 et elle a passé une partie de sa jeunesse au Portugal où elle a fait des études et appris plusieurs langues. Lorsque le Mozambique est devenu indépendant en 1975, elle a été nommée Ministre de l'éducation; en 10 ans, le nombre d'enfants scolarisés allait être multiplié par deux, 80 pour cent des enfants du pays en âge d'aller à l'école étaient scolarisés<sup>9</sup>. Cela est d'autant plus remarquable que le Mozambique était à cette époque déchiré par une guerre civile et que beaucoup de personnes vivaient dans une grande pauvreté.

## Comment a-t-elle pu faire cette étude ?

En 1994, le Secrétaire général des Nations Unies de l'époque, M. Boutros Boutros-Ghali, a demandé à Mme Machel de mener des recherches sur la façon dont les enfants sont affectés par les conflits et de présenter un rapport à l'ONU. Des milliers d'enfants de régions déchirées par des conflits ont été consultés pour la préparation du rapport, Mme Machel se rendant en Angola, au Cambodge, en Colombie, en Irlande du Nord, au Liban, au Rwanda, en Sierra Leone et dans diverses régions de l'ex-Yougoslavie. Elle a accordé beaucoup d'importance à ce que disaient les enfants et les jeunes. Elle a aussi parlé avec des adultes qui travaillaient pour des **organisations humanitaires**, des gouvernements et des **institutions des Nations Unies**, dans le souci de s'informer le mieux possible sur la question. Le résultat fut l'étude *Impact des conflits armés sur les enfants*, qui est sortie en 1996.

## Que disait l'étude ?

L'étude était un appel à l'action lancé à la fois à l'ONU et à la communauté internationale – et à chacun des citoyens de la planète – afin que tous les efforts réalisés pour résoudre les conflits et rétablir la paix dans le monde se focalisent sur les besoins des enfants. C'était la première fois que l'on avait autant approfondi cette question et le rapport était exceptionnel sur bien des points, notamment sur la façon de venir en aide à ceux qui étaient affectés.

*« Ici, les attitudes envers le viol sont très mauvaises, c'est certainement la pire chose qui puisse arriver à qui que ce soit, pire que la mort. » Burim D., 17 ans, Kosovo [alors partie de Serbie et Monténégro]<sup>10</sup>*

Mme Machel a décrit les nombreux problèmes et dangers auxquels les enfants sont confrontés en temps de guerre. On peut citer entre autres le risque de se faire blesser par des mines terrestres, le risque de se faire recruter et enlever par des armées, le risque d'être **séparé** de ses parents, de se faire emprisonner, d'être victime d'abus sexuels ou de se faire tuer. Beaucoup d'enfants se retrouvent à la **tête de leur foyer** et doivent s'occuper de leurs frères et sœurs plus jeunes. Elle a également expliqué que les commandants des groupes armés préfèrent souvent les « enfants soldats » parce qu'ils peuvent être facilement manipulés et qu'ils sont plus obéissants et souvent plus téméraires que les adultes.

*« Quand je tuais, j'avais l'impression de ne pas être moi-même. Il fallait que je le fasse parce que les rebelles menaçaient de me tuer. » - Un garçon de 12 ans, de la Sierra Leone<sup>11</sup>*

Au Népal, entre janvier et août 2005, plus de 11 800 élèves ont été enlevés dans des écoles rurales pour être soumis à l'endoctrinement ou enrôlés de force dans une milice<sup>12</sup>.

C'était la première fois que l'on reconnaissait l'importance de l'éducation, en particulier en période de conflit. Mme Machel a également insisté sur les effets psychologiques et sociaux des conflits sur les enfants et rappelé qu'il importait d'aider les jeunes à surmonter ces épreuves sans qu'ils souffrent de séquelles émotionnelles qui pourraient les handicaper toute leur vie.

*« J'avais des cauchemars, et je me réveillais en pensant que quelqu'un voulait me tuer. Maintenant, je me réveille toujours à cause de mes cauchemars. Je ne me les rappelle pas mais quand je me réveille, j'ai peur. En ce moment j'ai constamment peur. » – Un garçon de 16 ans de ce qui était à l'époque le Timor oriental. Il a combattu alors qu'il avait 14 ans<sup>13</sup>.*

L'étude Machel de 1996 a mis en lumière plusieurs secteurs dans lesquels les enfants sont particulièrement vulnérables et émis des recommandations<sup>14</sup> sur ce qui pourrait être fait, notamment :

- **Paix et sécurité** – Toutes les actions menées pour mettre fin aux combats doivent être axées sur les besoins des enfants.
- **Suivi et communication** – Pour les agents de l'ONU, une des priorités doit consister à surveiller les violations des droits de l'enfant.
- **Santé, bien-être psychosocial et éducation** – Ces trois éléments doivent être au centre de toutes les mesures d'aide et de soutien aux enfants dans les situations d'urgence.
- **Adolescents** – Education, acquisition de compétences et soins de santé à l'intention des jeunes doivent être prioritaires et les adolescents devraient participer à tous les aspects du développement de leur communauté.
- **Violence sexiste et exploitation sexuelle** – Tous les viols et autres actes de violence sexuelle commis en temps de guerre devraient être jugés comme crimes de guerre.
- **Enfants déplacés à l'intérieur de leur pays** – Dans toute situation d'urgence, il faudrait qu'il y ait une institution de l'ONU à qui incomberait la responsabilité générale de la protection des enfants et des jeunes qui ont dû fuir leurs foyers mais qui restent dans leur pays.
- **« Enfants soldats »** – Le recrutement de soldats de moins de 18 ans devrait être interdit.
- **Mines terrestres** – Toute utilisation et tout commerce de mines terrestres devraient être interdits, et l'on devrait apprendre aux enfants comment les éviter.
- **Prévention** – Il faudrait interdire l'envoi d'armes dans les zones de conflit.
- **Représentant spécial pour les enfants et les conflits armés** – L'ONU devrait charger une personne du suivi du rapport et s'assurer que la question reste inscrite à l'ordre du jour de la communauté internationale.

*« On était en train de jouer, on était en train de jouer. » – Khalia, 14 ans, dans un hôpital où elle a été amputée d'une jambe après avoir marché sur une mine, près de Kandahar (Afghanistan)<sup>15</sup>*

### Le rapport évoque-t-il le rôle des jeunes ?

Absolument ! Mme Machel accordait beaucoup d'importance au rôle des jeunes car ils contribuent à la planification et à l'élaboration de programmes au sein de leurs communautés. Elle pensait que les jeunes peuvent s'entraider, s'informer mutuellement (**éducation de pair à pair**) et militer. Elle a également fait valoir que les médias pouvaient atteindre les jeunes en leur donnant des informations concernant les efforts de **réconciliation** et en les soutenant.

## Les gens l'ont-elle écoutée ? Le rapport a-t-il été utile ?

Le rapport a eu beaucoup d'influence sur la communauté internationale et a contribué à donner une place plus importante à la question des besoins des enfants et des jeunes à l'ordre du jour de la communauté internationale, a constaté le Secrétaire général des Nations Unies de l'époque Boutros Boutros-Ghali. Le rapport a également encouragé les institutions de l'ONU à s'intéresser aux enfants et aux jeunes et de nombreuses institutions de l'ONU et organismes humanitaires ont maintenant des programmes qui se focalisent sur les enfants.

## Que s'est-il passé après l'étude ? Y a-t-il eu des progrès ?

Après la publication de l'étude, on a constaté de nombreuses avancées liées aux recommandations de Mme Machel. Ceci montre que les rapports présentés à l'ONU peuvent véritablement faire bouger les choses ! En fait, il y a eu du changement pas seulement au niveau international mais aussi au sein des gouvernements nationaux, des organismes humanitaires et des communautés locales.

### Progrès international

Au niveau international, les Nations Unies et ses institutions ont essayé de renforcer leur rôle dans le plaidoyer pour les droits de l'enfant. Elles travaillent à l'élaboration de lois et normes internationales et braquent les feux des projecteurs sur les pays où sont violés les droits de l'enfant. Parmi les réussites obtenues, il faut noter :

- La mise sur pied, en 1998 à l'ONU, du **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés**. Sa mission est d'être le défenseur public des enfants et leur porte-parole.
- Le **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés** a été adopté par l'ONU en 2000. Il interdit l'enrôlement dans les forces armées de toute personne de moins de 18 ans.
- En 2001, le Conseil de sécurité de l'ONU a commencé à dénoncer les parties aux conflits qui recrutent ou utilisent des enfants. En 2005, le Conseil a demandé aux pays de commencer à surveiller les violations graves des droits de l'enfant.

### Action nationale

Les gouvernements sont responsables de ce qui se passe dans leur propre pays mais ils ne sont pas la seule entité dotée d'autorité. Les dirigeants de mouvements populaires et d'autres personnes à des postes de responsabilité peuvent aussi exercer une réelle influence. Voici certaines des mesures prises pour aider les enfants au niveau national :

- En Sierra Leone, la Commission de la vérité et de la réconciliation s'est particulièrement intéressée aux expériences vécues par les enfants lors des conflits armés, et pour la première fois, en 2004, on a réalisé une version du rapport qui était adaptée aux enfants.
- Le Gouvernement de l'Afghanistan a ramené à l'école 5 millions d'enfants en 2002 après le conflit, avec l'aide d'organismes humanitaires<sup>16</sup>.
- En 2005, en Afghanistan, en Angola, au Cambodge, au Sri Lanka et en Thaïlande, plus de 4 millions de personnes ont reçu une formation qui leur permettra de reconnaître et éviter les mines terrestres, grâce aux programmes de sensibilisation aux dangers des mines<sup>17</sup>.

*« Chaque enfant dans ce pays a une histoire à raconter – une histoire bouleversante. Malheureusement, quelques-unes seulement seront racontées au monde. Mais les effets dévastateurs perdureront. » Garçon de la Sierra Leone, dans une déclaration faite auprès de la Commission de la vérité et de la réconciliation<sup>18</sup>*

## Intervention humanitaire

De nombreux groupes internationaux, des **organisations non gouvernementales (ONG)** et des gouvernements offrent une aide humanitaire aux enfants touchés par les conflits armés. Leur rôle consiste à prodiguer des services et diverses formes d'appui, comme des soins de santé, des vivres, un logement et une éducation. A noter dans les réussites enregistrées dans ce domaine :

- Un effort concerté mené par un groupe d'ONG et d'organismes de l'ONU a contribué à la réunification de 67 000 enfants avec des membres de leurs familles dans la Région des Grands Lacs d'Afrique entre 1994 et 2000<sup>19</sup>.
- Une formation aux droits de l'enfant a été mise au point à destination des **forces de maintien de la paix de l'ONU**, de sorte qu'elles puissent mieux protéger les enfants vivant dans des zones de conflit.
- Depuis 1998, on estime à 16 400 le nombre d'enfants qui ont été démobilisés et réintégrés au Soudan<sup>20</sup>.

*« Que je combattais, je ne pensais jamais à mon éducation. Maintenant, j'aime apprendre. Je veux devenir une personne qui réussit dans la vie. Je veux devenir docteur. » Un jeune de 22 ans, Papouasie-Nouvelle-Guinée, engagé dans un conflit à l'âge de 11 ans<sup>21</sup>*

## Initiatives communautaires

Leurs communautés ont des échanges quotidiens avec les enfants et ce sont peut-être elles qui sont le mieux placées pour protéger, soigner et réinsérer ceux qui sont touchés par les conflits. Les initiatives peuvent provenir des enfants et des jeunes, des familles, des groupes communautaires, des autorités religieuses et de nombreuses autres entités. Au rang des réussites obtenues au niveau de la communauté, on note :

- Des groupes de jeunes ont pris la tête de plusieurs initiatives. En 1998 et 1999, par exemple, le Mouvement des enfants pour la paix en Colombie a été cité comme candidat au Prix Nobel de la paix.
- Dans la province indonésienne de Banda Ache, de 2001 à 2003, des jeunes siégeant au parlement des enfants ont servi d'exemples aux négociateurs chrétiens et musulmans cherchant à surmonter les barrières culturelles et religieuses.
- Au Népal, près de 60 000 garçons et filles participent à près de 3 000 clubs d'enfants. Ils sont devenus des agents du changement dans leurs communautés et sont mobilisés pour les questions d'enfant et la sensibilisation de leurs communautés aux problèmes sociaux<sup>22</sup>.

*« Quelquefois, je pense que nous [les enfants du nord de l'Ouganda] sommes nés au mauvais endroit et au mauvais moment. » – Winston, 19 ans, Ouganda*

## LA SITUATION ACTUELLE : DU TRAVAIL À FINIR

En dépit de divers progrès et réussites, des conflits se poursuivent dans plusieurs pays – et des centaines de milliers d'enfants souffrent encore de leurs conséquences. En outre, les conflits sont devenus plus complexes et les défis que les enfants doivent relever ont changé.

### Où les conflits d'aujourd'hui ont-ils lieu ?

Le **Conseil de sécurité des Nations Unies** examine avec attention depuis quelques années la question de la protection des enfants lors des conflits armés. Depuis 2002, l'ONU met au point une liste des forces et groupes armés qui ont recruté et utilisent des enfants. Les pays où ces groupes et forces armées se trouvent comprennent l'Afghanistan, le Burundi, la Colombie, la Côte d'Ivoire, le Libéria, Myanmar, le Népal, l'Ouganda, les Philippines, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan, Sri Lanka et le Tchad. Le Conseil de sécurité de l'ONU a également examiné la situation en termes de conflit et de son impact sur les droits de l'enfant, dans d'autres pays et territoires, notamment l'Erythrée, l'Éthiopie, Haïti, le Liban, l'Iraq, le Territoire palestinien occupé et Timor-Leste.

Tout en préparant son étude en 1996, Mme Machel s'est rendue en divers pays, dont l'Angola, le Cambodge, la Colombie, l'Irlande du Nord, le Liban, le Rwanda, la Sierra Leone et plusieurs régions de l'ex-Yougoslavie. Certes des accords de paix ont bien été signés à divers moments dans ces pays mais les enfants et les jeunes continuent d'y souffrir des conséquences du conflit et voilà pourquoi il importe de continuer à y surveiller la situation.

## **REGARDER DE L'AVANT**

La tâche qui consiste à protéger les enfants pendant les guerres est loin d'être finie. Il y a encore beaucoup plus de choses à faire. L'examen actuel des progrès accomplis est aussi l'occasion de voir ce qu'il reste à faire et les problèmes en train de se profiler à l'horizon. Nous devons être certains que l'esprit du rapport Machel continue de nous animer.

Tu peux y contribuer. Nous te demandons de regarder les progrès accomplis et les nouveaux défis et de nous aider ainsi à définir ce qu'il faudra faire pour résoudre le problème des enfants dans les conflits armés.



# GLOSSAIRE

## PRINCIPALES INSTITUTIONS

**Assemblée générale de l'ONU** – Il s'agit du principal organisme de décision de l'ONU et il est très engagé dans l'administration et les opérations. Chaque Etat Membre dispose d'une voix à l'Assemblée générale.

**Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants dans les conflits armés** – Un bureau créé en 1997 à l'ONU pour sensibiliser la communauté internationale au sort des enfants lors des conflits armés et encourager la prise de mesures en leur faveur.

**Conseil de sécurité de l'ONU** – L'organe de l'ONU qui s'occupe des questions de sécurité. Il se compose de cinq membres permanents (Chine, Etats-Unis, Fédération de Russie, France et Royaume-Uni) et de 10 membres non permanents, élus pour deux ans par roulement. Le Conseil de sécurité essaie de mettre fin aux conflits et de maintenir la paix en appliquant la pression de la communauté internationale.

**Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)** – Une branche des Nations Unies qui travaille à la promotion du droit de tous les enfants à la survie, à la protection, au développement et à la participation.

**Forces de maintien de la paix de l'ONU** – L'ONU envoie quelquefois des soldats dans des zones de conflit pour protéger la population civile et essayer de maintenir une certaine stabilité.

**Institutions de l'ONU** – L'ONU a plusieurs branches qui travaillent dans différents secteurs du développement, des droits de l'homme et de la sécurité.

**Organisation des Nations Unies (ONU)** – L'organisation internationale créée en 1945 pour réunir toutes les nations du monde en faveur de la paix et du développement, autour des principes de justice, de dignité humaine et de bien-être de tous les peuples.

**Organisations humanitaires** – Les institutions de l'ONU et les ONG qui aident les gens qui en ont besoin, notamment ceux qui sont touchés par les conflits et la faim.

## PRINCIPAUX ACCORDS INTERNATIONAUX

**Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre (Convention de Genève)** – L'accord international créé après la deuxième Guerre mondiale pour fixer les règles de conduite au cours des guerres, en prêtant tout particulièrement attention à la protection des civils.

**Convention relative aux droits de l'enfant** – Un accord qui énonce les droits légaux de tous les enfants (0-18 ans), y compris le droit à une éducation, à la santé, à l'information, à la participation, à l'acquisition de compétences et aux possibilités de grandir et de s'épanouir. La Convention a été ratifiée par presque tous les pays du monde.

**Convention relative au Statut des réfugiés (Convention sur les réfugiés)** – L'accord international qui affirme les droits de ceux qui sont obligés de fuir leur patrie parce qu'ils n'y sont pas en sécurité.

**Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés** – Un supplément à la Convention qui offre une protection spéciale aux enfants dans les conflits armés.

## TERMES OU EXPRESSIONS

**Bien-être psychosocial** – L'impact psychosocial fait référence au bien-être mental et social d'un enfant affecté par un conflit armé. Les enfants sont affectés à la fois sur un plan psychologique (ils peuvent par exemple avoir des cauchemars, souffrir d'anxiété et avoir peur) et socialement (éprouver des sentiments de honte et d'isolement).

**Communauté internationale** – Une expression utilisée pour décrire l'ONU, les gouvernements, les médias et les organisations non gouvernementales.

**Droits humains** – En vertu du droit international, tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur culture, leur religion, leurs caractéristiques physiques, ont le droit fondamental et universel d'être traité avec justice et sans cruauté.

**Education de pair à pair** – Education par l'interaction d'un groupe de personnes du même âge et de la même condition sociale, par exemple lorsque tu parles avec tes amis pour en savoir plus sur le VIH et le SIDA.

**Enfants séparés** – Toute personne de moins de 18 ans qui a perdu le contact avec ses parents et n'est pas sous la responsabilité juridique d'un autre adulte. Les enfants sont souvent séparés de leurs parents lors du chaos engendré par les conflits, les fuites et les déplacements.

**« Enfant soldat »** – Un enfant soldat est défini comme toute personne de moins de 18 ans qui fait partie d'une force armée en quelque capacité que ce soit, et tous ceux qui accompagnent ces groupes, autres que les membres des familles, y compris les filles recrutées à des fins sexuelles et de mariages forcés.

**Foyer dirigé par un enfant** – Un foyer où la personne la plus âgée, ou la personne qui s'occupe des autres enfants, a moins de 18 ans. Il y a beaucoup de ménages dirigés par des enfants dans pays touchés par les guerres, les parents ayant été

tués ou ayant disparu.

**Mine terrestre** – Un engin qui est placé sur le sol et explose lorsqu'il est touché par un véhicule ou une personne. Les mines terrestres sont utilisées pour protéger des frontières contestées et pour restreindre les mouvements de l'ennemi en temps de guerre. La plupart des pays ont eu recours à des mines terrestres, lors de conflits internes en particulier.

**Organisation non gouvernementale (ONG)** – Une organisation qui n'est pas associée à un gouvernement. Les ONG travaillent souvent dans la communauté pour protéger et aider ceux qui en ont besoin.

**Personne déplacée à l'intérieur de son propre pays (PDIPP)** – Quelqu'un qui a été obligé de fuir son foyer, à cause de la guerre ou de violations des droits fondamentaux, par exemple, mais qui n'est pas parti dans un autre pays.

**Ratifier** – Quand un pays ratifie un accord international, comme une convention par exemple, il s'engage à le respecter et à le faire respecter dans son propre pays.

**Réconciliation** – L'effort visant à obtenir le pardon et reconstruire la confiance et des relations amicales entre des peuples qui étaient en conflit.

**Réfugié** – Une personne qui a dû quitter son foyer à cause de violations de droits humains ou de la guerre. Comme les réfugiés ne se sentent pas en sécurité dans leur pays, ils partent dans un autre pays.

**Violation des droits humains** – Actions, attitudes ou mauvais traitements qui violent les droits fondamentaux d'un être humain. Ces violations enfreignent le droit international.

**Violence sexiste et exploitation sexuelle** – Sévices, mauvais traitements et incidents divers qui violent les droits des filles et des femmes et portent atteinte à leur dignité. Ces incidents surviennent souvent dans les zones de conflit, où les filles et les femmes ne sont pas suffisamment protégées.

## NOTES DE FIN DE DOCUMENT

- <sup>1</sup> Machel, Graça, « Impact des conflits armés sur les enfants », Hurst and Company pour l'UNICEF/UNIFEM, Londres, 2001, p. 1.
- <sup>2</sup> Assemblée générale des Nations Unies, Etude Machel 1996-2000 : étude critique des progrès accomplis et des obstacles soulevés quant à l'amélioration de la protection accordée aux enfants touchés par la guerre », Annexe de A/55/749, Nations Unies, New York, 23 janvier 2001.
- <sup>3</sup> UNICEF, 'Les enfants dans les conflits et situations d'urgence », <[http://www.unicef.org/protection/index\\_armedconflict.html](http://www.unicef.org/protection/index_armedconflict.html)>, consulté le 16 avril 2007.
- <sup>4</sup> Machel, Graça, « Impact des conflits armés sur les enfants », Hurst and Company pour l'UNICEF/UNIFEM, Londres, 2001, p. 1.
- <sup>5</sup> UNICEF, « Fiche de protection de l'enfant », UNICEF, New York, <[http://www.unicef.org/protection/files/Child\\_Protection\\_Information\\_Sheets\\_\(Booklet\).pdf](http://www.unicef.org/protection/files/Child_Protection_Information_Sheets_(Booklet).pdf)>.
- <sup>6</sup> Assemblée générale des Nations Unies, Etude Machel 1996-2000 : étude critique des progrès accomplis et des obstacles soulevés quant à l'amélioration de la protection accordée aux enfants touchés par la guerre », Annexe de A/55/749, Nations Unies, New York, 23 janvier 2001.
- <sup>7</sup> Save the Children, *Rewrite the Future: Education for children in conflict-affected countries*, International Save the Children Alliance, Londres, 2006, <<http://www.reliefweb.int/library/documents/2006/sc-glb-13sep.pdf>>.
- <sup>8</sup> Save the Children, 'Forgotten Casualties of War: Girls in armed conflict', 2005, <[http://www.savethechildren.org.uk/scuk\\_cache/scuk/cache/cmsattach/2800\\_Forgottencasualties33395.pdf](http://www.savethechildren.org.uk/scuk_cache/scuk/cache/cmsattach/2800_Forgottencasualties33395.pdf)>, consulté le 30 avril 2007.
- <sup>9</sup> UNICEF, « Impact des conflits armés sur les enfants, note personnelle de Graça Machel » <<http://www.unicef.org/graca/graca.htm>>. Consulté le 23 avril 2007.
- <sup>10</sup> Commission de la femme, « La jeunesse parle : nouvelles voix sur la protection et la participation des jeunes affectés par les conflits armés », New York, janvier 2005.
- <sup>11</sup> Assemblée générale des Nations Unies, Etude Machel 1996-2000 : étude critique des progrès accomplis et des obstacles soulevés quant à l'amélioration de la protection accordée aux enfants touchés par la guerre », Annexe de A/55/749, Nations Unies, New York, 23 janvier 2001.
- <sup>12</sup> Save the Children, *Rewrite the Future: Education for children in conflict-affected countries*, International Save the Children Alliance, Londres, 2006.
- <sup>13</sup> UNICEF, *Adult Wars, Child Soldiers: Voices of children involved in armed conflict in the East Asia and Pacific Region*, Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie orientale et le Pacifique, Bangkok, octobre 2002.
- <sup>14</sup> UNICEF, « Impact des conflits armés sur les enfants : dix recommandations », <<http://www.unicef.org/graca/10rex.htm>>, consulté le 23 April 2007.
- <sup>15</sup> Assemblée générale des Nations Unies, Etude Machel 1996-2000 : étude critique des progrès accomplis et des obstacles soulevés quant à l'amélioration de la protection accordée aux enfants touchés par la guerre », Annexe de A/55/749, Nations Unies, New York, 23 janvier 2001..
- <sup>16</sup> UNICEF, *La Situation des enfants dans le monde 2004*, UNICEF, New York, 2003, p. 74.
- <sup>17</sup> Campagne internationale pour interdire les mines terrestres, *Landmine Monitor Report 2006: Toward a mine-free world*, Juillet 2006, p. 40.
- <sup>18</sup> Commentaire de Chornor Bah, au nom des enfants de la Sierra Leone, dans une déclaration faite à la Commission de la vérité et de la réconciliation.
- <sup>19</sup> Commentaire de Chornor Bah, au nom des enfants de la Sierra Leone, dans une déclaration faite à la Commission de la vérité et de la réconciliation.
- <sup>20</sup> « Libérer les enfants de la guerre », Paris, 5 et 6 février 2007, Dossier de presse. UNICEF et Ministère des affaires étrangères, France, 2007.
- <sup>21</sup> UNICEF, *Adult Wars, Child Soldiers: Voices of children involved in armed conflict in the East Asia and Pacific Region*, Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie orientale et le Pacifique, Bangkok, octobre 2002.
- <sup>22</sup> UNICEF, 'Backgrounder on the situation in Nepal', *Online Magazine*, no. 272, 1-5 mai 2006 (document interne), UNICEF, New York, 2007.

**Pays examinés**  
**Revue stratégique Machel**  
**La Voix des jeunes**

**Pays/Territoires**

1. Afghanistan
2. Angola
3. Burundi
4. Cambodge
5. Colombie
6. Congo, République démocratique du
7. Côte d'Ivoire
8. Erythrée/Ethiopie
9. Haïti
10. Iraq
11. Irlande du Nord
12. Liban
13. Libéria
14. Myanmar
15. Népal
16. Ouganda
17. Pays de l'ex-Yougoslavie
18. Philippines
19. Rwanda
20. Sierra Leone
21. Somalie
22. Soudan
23. Sri Lanka
24. Tchad
25. Territoire palestinien occupé
26. Timor Leste